



*Proche,  
Efficace,  
Solidaire...*

Syndicat CGT  
du Conseil Départemental des Yvelines  
et ses Établissements Publics  
2, place André Mignot 78000 Versailles  
[cgt@yvelines.fr](mailto:cgt@yvelines.fr) 06.71.78.55.10.

Versailles, le 29.02.2024

Monsieur BEDIER  
Président du Conseil Départemental des Yvelines

**Objet : Préavis de grève de 00 H à 24 H pour le vendredi 8 mars 2024.**

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Alors que le rapport du Haut Conseil à l'Égalité (HCE) sur le sexisme alerte sur un risque de régression des droits des femmes, ce 8 mars 2024 doit être l'occasion de rappeler que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel qui doit se concrétiser, dans la vie de tous les jours et dans le monde du travail.

Malgré la grande cause nationale du quinquennat pour l'égalité femmes-hommes, les organisations syndicales CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, Solidaires et FSU constatent l'absence d'avancées concrètes que ce soit en matière de rémunération, d'articulation des temps de vie ou de violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail. De fait, les conditions de vie et de travail des femmes restent trop souvent l'impensé des politiques publiques et des stratégies RH des employeurs.

Au Conseil départemental des Yvelines, nous sommes persuadés que de nombreuses améliorations sont possibles sur les questions d'égalité Femme – Homme.

Dans ce contexte, nous déposons le présent préavis de grève pour le vendredi 8 mars 2024 et nous soutenons notamment les revendications nationales et départementales suivantes :

- Revaloriser les métiers à prédominance féminine et appliquer la loi qui garantit un salaire égal pour un travail de valeur égale,
- Maintenir le droit au congé parental jusqu'au 3 ans de l'enfant et qu'il soit mieux rémunéré,
- Investir massivement dans les services publics pour garantir le droit à une place d'accueil pour chaque enfant et pour répondre aux problèmes liés à la perte d'autonomie des personnes âgées.
- Intégrer de nouveaux dispositifs dans la loi contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail ,
- Lutter contre les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes (maintien du régime indemnitaire et du déroulement de carrière lors des absences et congés "familiaux)
- Veiller à l'équilibre des postes dans les nominations des postes,
- Favoriser l'articulation activité professionnelle/vie privée et familiale dans la gestion du temps de travail,
- Faciliter les aménagements horaires et les aménagements à la semaine de 4 jours à la demande des agents,
- Améliorer les droits des parents et futurs parents (cf. guide des droits)
- Développer un partenariat avec les crèches pour concilier vie professionnelle et vie personnelle avec participation de l'employeur.

Pour ces motifs, nous déposons un préavis de grève pour le vendredi 8 mars 2024 de 00h à 24h couvrant l'ensemble des agents départementaux et affiliés, quels que soient leur fonction et statut (FPT, FPH).

Nous vous prions de croire, Monsieur Bédier, à l'assurance de notre considération.

Pour le Syndicat CGT,  
V. RAMAGE, Secrétaire générale.